

**CONCOURS INTERNE NORMAL DE CONTRÔLEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET
DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

ANNÉE 2023

ÉPREUVE DE STATISTIQUES

Décembre 2022

(Durée : 3 heures, coefficient : 4)

Le sujet comporte 7 pages (y compris celle-ci)

Le présent document comprend 5 exercices indépendants. **Sauf consignes particulières, les résultats seront donnés avec une décimale.**

Le candidat devra être attentif au contenu des questions afin d'y répondre de façon précise.

NOTA :

- 1° Il sera tenu compte dans la notation tant de la présentation des tableaux et graphiques demandés que de la pertinence et de la clarté des commentaires.**
- 2° L'usage de la calculatrice est autorisé.**

Exercice 1 (4 points)

À l'aide du tableau 1, répondre aux questions suivantes :

1. a. En 2018, combien y a-t-il d'habitants à Wallis-et-Futuna ?
b. En 2008, combien y a-t-il d'habitants dans le district de Hihifo ?
2. a. Calculer la part de la population que représente chaque district au sein de Wallis-et-Futuna, en 2013 et 2018.
b. Représenter à l'aide d'un graphique approprié les résultats obtenus.
c. Rédiger une note de lecture pour ce graphique.
3. a. Calculer l'évolution (en %) de la population entre 2008 et 2013 pour Wallis-et-Futuna.
b. Calculer l'évolution (en %) de la population entre 2013 et 2018 pour Wallis-et-Futuna.
c. Comparer les deux précédents résultats et commenter.
d. Si l'évolution de la population de Wallis-et-Futuna est la même entre 2018 et 2023 qu'entre 2013 et 2018, combien y aura-t-il d'habitants en 2023 à Wallis-et-Futuna ?

Tableau 1 – Population municipale de Wallis-et-Futuna selon les districts

District	2008	2013	2018
Alo	2 666	2 156	1 950
Sigave	1 591	1 457	1 275
Total Futuna	4 257	3 613	3 225
Hahake	3 759	3 529	3 415
Hihifo	2 203	2 009	1 942
Mua	3 265	3 046	2 976
Total Wallis	9 227	8 584	8 333
Ensemble	13 484	12 197	11 558

Champ : Wallis et Futuna.

Source : Insee - STSEE, recensements de la population.

Exercice 2 (3,5 points)

À l'aide du tableau 2, répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la source de ce tableau ? Quelle est l'utilité de cette source ?
2. Comment passe-t-on de la première ligne (« Production hors subvention ») à la dernière (« Valeur ajoutée brute ») ? Explicitez à l'aide des chiffres du tableau l'ensemble des étapes.
3. a. Quelle est la différence entre une évolution en volume et une évolution en valeur ?
b. Pourquoi est-il parfois utile de mesurer une évolution en volume ?
4. Reproduire et remplir sur votre copie la colonne « Valeur 2020 ». Donner les résultats, en milliards d'euros, avec **deux décimales**.
5. Faites un commentaire général du tableau en vous appuyant, si nécessaire, sur les résultats des questions précédentes (5 à 10 lignes).

Tableau 2 – De la production à la valeur ajoutée dans les comptes nationaux de l'agriculture

		Valeur 2021 (en milliards d'euros)	Évolution entre 2020 et 2021 (en %)			Valeur 2020 (en milliards d'euros)
			Volume	Prix	Valeur	
Production hors subventions	(a)	81,60	-0,8	8,6	7,7	
Produits végétaux		49,50	-0,1	12,1	12,0	
Produits animaux		26,80	-2,1	3,9	1,7	
Services		5,30	-0,5	1,9	1,4	
Subventions sur les produits	(b)	1,10	-1,1	0,0	-1,1	
Production au prix de base	(c) = (a) + (b)	82,70	-0,8	8,5	7,6	
Consommations intermédiaires	(d)	47,50	0,2	3,1	3,3	
Valeur ajoutée brute	(e) = (c) - (d)	35,20	-2,3	16,7	13,9	

Champ : France

Lecture : en 2021, la production de la branche agricole hors subventions s'élève à 81,6 milliards d'euros ; la valeur ajoutée brute augmente de 13,9 % par rapport à 2020.

Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2014.

Exercice 3 (3,5 points)

À l'aide du tableau 3, répondre aux questions suivantes :

1. En 2019, quel est le niveau de vie moyen des individus dont le niveau de vie est inférieur au premier décile ?
2. Proposer une note de lecture pour le tableau.
3. Donner la définition du décile et l'illustrer avec un exemple.
4. Donner la définition du quintile. Donner un ordre de grandeur du niveau de vie moyen des individus dont le niveau de vie est inférieur au premier quintile en 2019.
5. a. Comment se nomme le rapport (B)/(A) (cf. dernière ligne du tableau) ? Que représente-t-il ?
b. Commenter l'évolution de ce rapport dans le temps.
6. Le tableau 3 est en euros 2019 constants.
 - a. Quelle est la différence entre des euros constants et des euros courants ?
 - b. Quel est l'avantage de présenter des données en euros constants ?

Tableau 3 – Niveau de vie moyen par décile

en euros 2019 constants

Situation par rapport aux déciles de niveaux de vie	2015	2016	2017	2018	2019
< 1 ^{er} décile (A)	8 630	8 710	8 650	8 670	8 710
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e décile	12 870	13 060	13 090	12 910	13 310
Entre le 2 ^e et le 3 ^e décile	15 460	15 660	15 740	15 630	16 120
Entre le 3 ^e et le 4 ^e décile	17 790	17 990	18 050	18 030	18 610
Entre le 4 ^e et le 5 ^e décile	20 030	20 210	20 300	20 360	20 850
Entre le 5 ^e et le 6 ^e décile	22 320	22 560	22 660	22 730	23 250
Entre le 6 ^e et le 7 ^e décile	24 980	25 260	25 390	25 440	25 970
Entre le 7 ^e et le 8 ^e décile	28 640	28 760	28 900	28 950	29 560
Entre le 8 ^e et le 9 ^e décile	34 530	34 550	34 730	34 750	35 310
> 9 ^e décile (B)	59 030	58 480	58 880	61 760	60 170
Ensemble	24 430	24 520	24 640	24 920	25 190
<i>Rapport (B)/(A)</i>	<i>6,84</i>	<i>6,71</i>	<i>6,81</i>	<i>7,12</i>	<i>6,91</i>

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage (en logement ordinaire) dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee – DGFIP – Cnaf – Cnav - CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015 à 2019.

Exercice 4 (4 points)

En 2019, 7 987 mariages ont été célébrés en Centre - Val de Loire dont 3 % de mariages de personnes de même sexe. Près de neuf mariages sur dix (89 %) célébrés dans la région concernent des couples qui y résident, les autres habitent hors de la région. Les habitants de Centre-Val de Loire se marient massivement dans leur région : 94 % des couples vivant dans le même logement et se mariant y célèbrent leur mariage.

Entre 2009 et 2019, le nombre de mariages célébrés en Centre-Val de Loire est en diminution de 20 %, soit près du double de la baisse constatée en France métropolitaine (- 11 %). Ainsi, dans un contexte de baisse générale du nombre de mariages célébrés dans toutes les régions excepté en Corse, le Centre-Val de Loire enregistre la plus forte diminution en 10 ans.

Les femmes et les hommes se marient de plus en plus tard

En 2019, l'âge moyen des mariés est légèrement plus élevé en Centre-Val de Loire, 37,6 ans contre 37,1 ans au niveau national. Cet âge a augmenté plus rapidement qu'en France métropolitaine depuis 2009 (+ 3,1 ans, contre + 2,7 ans). Ce recul de l'âge moyen au mariage est à mettre en parallèle avec le vieillissement global de la population.

L'âge moyen varie en fonction du statut matrimonial antérieur des mariés. Les mariages composés d'au moins une personne veuve ou divorcée représentent 27 % des mariages. L'âge moyen de ces mariés est 47,7 ans, soit une augmentation de 3 ans en une décennie. Les mariages où les deux conjoints se remarient représentent 10 % des mariages, l'âge moyen de ces mariés est de 53,7 ans (+ 1 an par rapport à la France métropolitaine). Les primo-mariages, c'est-à-dire les mariages entre deux époux se mariant chacun pour la première fois, représentent 73 % des mariages totaux en 2019. Cette proportion est inchangée par rapport à 2009 et proche de celle de France métropolitaine. L'âge moyen de ces mariés est 33,8 ans en hausse de 3,3 ans en 10 ans, hausse constatée pour les femmes comme pour les hommes.

Extrait de l'Insee Flash Centre - Val-de-Loire n° 51, Jean-Baptiste Movellan et Maxime Simonovici, 16 mars 2022.

1. a. À l'aide de la dernière page du sujet (**à détacher et à joindre à votre copie**), compléter le tableau 4 à partir du texte ci-dessus.
Ne pas remplir les cases grisées.
- b. Donner un titre **informatif** au tableau

2. En 2019, 227 000 mariages ont été célébrés en France métropolitaine. À l'aide du texte, calculer combien de mariages y ont été célébrés en 2009. Vous pourrez illustrer votre réponse avec une formule.
3. Dans le Loiret, 2 564 mariages ont été célébrés en 2009, et 2 167 en 2019. Calculer l'évolution du nombre de mariages dans le Loiret entre 2009 et 2019. Vous pourrez illustrer votre réponse avec une formule.
4. Quel était l'âge moyen des mariés en France métropolitaine en 2009 ? Vous pourrez illustrer votre réponse avec une formule.
5. Faites un commentaire général du tableau en vous appuyant sur les résultats des questions précédentes (5 à 10 lignes).

Exercice 5 (5 points)

À partir des données du tableau 5 :

1. Quels pays sont, en 2019, le plus faible et le plus fort émetteur de CO₂ par habitant ?
2. Calculer l'évolution entre 1990 et 2019, des régions **en gras** dans le tableau.
3. Calculer le taux d'évolution annuel moyen des émissions de CO₂ en Asie puis en « Europe et ex-URSS » entre 1990 et 2019. Donner les résultats avec **deux décimales**. Commenter.

Rappel : le taux d'évolution annuel moyen entre l'année x_1 et l'année x_2 , séparées par n années est :

$$\left(\sqrt[n]{\frac{V_{x_2}}{V_{x_1}}} - 1 \right) * 100$$

À l'aide du tableau 6, situé sur la dernière page du sujet (**à détacher**), répondre aux questions suivantes :

4.
 - a. Représenter à l'aide d'un graphique approprié les émissions de CO₂ en 1990 et en 2019.
 - b. Donner une note de lecture pour ce graphique.
 - c. Remplir les deux dernières colonnes, indiquant, en %, la répartition géographique des émissions de CO₂ en 1990 et 2019.
5. Faites un commentaire général des deux tableaux en vous appuyant sur les résultats des questions précédentes (5 à 10 lignes).

Tableau 5 – Émissions de CO₂ par habitant dans le Monde

En t CO₂/hab

	1990	2018	2019
Amérique du Nord	16,1	12,9	12,5
dont <i>Canada</i>	16,4	16,0	15,6
<i>États-Unis</i>	20,3	16,1	15,6
Amérique centrale et du Sud	1,9	2,5	2,5
dont <i>Brésil</i>	1,5	2,3	2,3
Europe et ex-URSS	10,8	7,5	7,3
dont <i>Russie</i>	16,2	12,5	12,4
<i>UE à 27</i>	9,1	6,9	6,6
dont <i>Allemagne</i>	12,8	9,1	8,5
<i>Espagne</i>	5,9	5,8	5,5
France	6,7	4,9	4,8
<i>Italie</i>	7,6	5,6	5,5
<i>Pologne</i>	9,7	8,8	8,4
<i>Royaume-Uni</i>	10,2	5,6	5,4
Afrique subsaharienne	1,0	0,8	0,8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3,4	6,0	6,0
dont <i>Arabie saoudite</i>	10,7	18,0	17,9
Asie	1,8	4,4	4,5
dont <i>Chine</i>	2,1	8,0	8,3
<i>Corée du Sud</i>	6,3	13,0	12,6
<i>Inde</i>	0,7	1,9	1,9
<i>Japon</i>	9,3	9,3	9,1
Océanie	11,8	11,8	12,1
Monde	4,3	5,0	5,0

Champ : Monde.

Sources : Commission européenne (EDGAR), 2020 ; Banque mondiale, 2021 ; calculs SDES

Épreuve de statistiques

N° candidat

Intercalaire n°

Tableau 4

Complétez ce tableau pour répondre à l'exercice 4, question 1 et joindre la feuille entière à votre copie

Titre informatif du tableau :

	2019	2009
Nombre de mariages		
<i>dont : primo-mariages</i>		
<i>composés d'au moins une personne veuve ou divorcée</i>		
<i>qui résident en Centre - Val-de-Loire (CVL)</i>		
<i>qui ne résident pas en CVL</i>		
<i>où les deux conjoints se remarient</i>		
<i>de même sexe</i>		
Âge moyen des mariés (en années)		
Âge moyen des mariés où les deux conjoints se remarient (en années)		
Âge moyen des mariés composés d'au moins une personne veuve ou divorcée (en années)		
Âge moyen des primo-mariés (en années)		

Champ : Centre - Val de Loire.

Source : Insee, Recensement de la population 2018.

Tableau 6 – Répartition géographique des émissions de CO₂ dans le monde

Complétez ce tableau pour répondre à l'exercice 5, question 4 et joindre la feuille entière à votre copie

	1990	2019	Part 1990 (%)	Part 2019 (%)
Asie	5 237	18 468		
Amérique du Nord	5 810	6 177		
Europe et ex-URSS	8 490	6 126		
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 057	3 246		
Autre	2 089	3 999		
Monde	22 683	38 017		

Champ : Monde.

Source : Commission européenne, EDGAR, 2020.

**CONCOURS INTERNE NORMAL DE CONTRÔLEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET
DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

ANNÉE 2023

ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE

Décembre 2022

(Durée : 3 heures, coefficient : 4)

Le sujet comporte 23 pages (y compris celle-ci)

À partir des seuls documents joints, vous rédigerez une note de synthèse de 4 pages où vous décrirez le tissu associatif français et sa situation face à la crise sanitaire de 2020.

	Pages
Document 1 : Les associations au cœur du développement économique des territoires Portail du développement de l'économie sociale et solidaire – Avise – Mars 2020 (4 pages)	3 à 6
Document 2 : La France associative en mouvement - Extraits Recherches & Solidarités – 18 ^e édition – Octobre 2020 (11 pages)	7 à 17
Document 3 : 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym Insee Première – n°1857 – Mai 2021 (4 pages)	18 à 21
Document 4 : Impact de la crise sanitaire : « 22 % des associations parviennent à maintenir une petite activité » Localtis – Associations, Économie sociale et innovations – Avril 2020 (2 pages)	22 à 23

Nota : il sera tenu compte dans la notation de la clarté de la rédaction, de l'orthographe, de la grammaire et de la présentation.

Les associations au cœur du développement économique des territoires

Publié le 26 Mars 2020

La Fonda publie l'article de l'Avise "Les associations au cœur du développement économique des territoires" au sein du n°245 de la Tribune Fonda, qui explore les relations entre associations et collectivités territoriales, leurs évolutions et modalités.

La rédaction de cet article a été coordonnée par Bérengère Daviaud et Floriane Vernay, chargées de mission à l'Avise. L'article a été publié dans la Tribune Fonda N°245 - Associations et collectivités - Mars 2020

Les associations apportent des réponses adaptées et durables aux besoins d'un territoire. Elles témoignent d'un mode d'entreprendre local, humain et porteur d'impact social. Les collectivités prennent de plus en plus conscience de ce rôle économique des associations en les intégrant dans leur stratégie de développement économique. Il reste cependant encore des marges de progrès pour reconnaître pleinement le rôle joué par les associations dans l'animation des territoires.

Dans son manifeste pour un mouvement associatif, le Mouvement associatif énonce trois rôles centraux joués par les associations, qui en font l'une des clés des transitions écologiques et solidaires à mener :

- renforcement du lien social
- humanisation de l'économie
- réveil de la démocratie

Si les premier et troisième rôles sont plus communément reconnus, le deuxième, lui, souffre encore trop souvent de préjugés qui tendent à diminuer voire à nier aux associations leur place centrale dans le développement économique des territoires.

Pourtant, face aux défis sociétaux actuels, force est de constater que les acteurs associatifs, forts du lien social qu'ils bâtissent et de l'expression citoyenne qu'ils favorisent, sont non seulement souvent les premiers à expérimenter et développer de nouveaux biens et services accessibles, mais aussi les premiers à rassembler les acteurs d'un territoire pour inventer des réponses adaptées et durables, et les premiers à favoriser le développement d'un entrepreneuriat local, humain et porteur d'impact social. En retour, un nombre croissant de collectivités locales font évoluer leurs pratiques et leur dédient une place spécifique dans leur stratégie de développement économique, que ce soit en tant que bénéficiaires, contributrices ou partenaires de mise en œuvre.

Les associations, créatrices d'activités innovantes et d'emploi durable

Si l'on connaissait la place centrale du champ associatif au niveau national, de nouvelles études menées en 2019 sur l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les territoires ruraux sont venues renforcer ce constat. Dans ces territoires où l'ESS représentait 17,7 % de l'emploi privé en 2015, le champ associatif en constitue le principal moteur (84 % de la croissance de l'emploi entre 2008 et 2015).

Pour l'expliquer, on retrouve d'une part, comme sur l'ensemble des territoires, la contribution des associations aux activités vectrices d'attractivité, telles que l'éducation populaire, les sport et loisirs ou les arts et spectacles. Trop souvent sous-évaluées quant à leur contribution au développement local, de nombreuses agences de développement économique travaillent pourtant aujourd'hui à l'enrichissement des offres socio-culturelles, essentielles pour attirer des actifs et permettre aux entreprises locales de recruter.

D'autre part, ces territoires aux fractures économiques et sociales accentuées révèlent le potentiel d'innovation économique des acteurs associatifs qu'on retrouve de plus en plus dans les secteurs du commerce, du tourisme ou du soutien aux entreprises (à travers l'insertion par l'activité économique notamment). Lieux d'expression citoyenne, ils sont en effet le terrain privilégié de projets de revitalisation impulsés par des collectifs citoyens engagés. Par exemple, alors que les petits commerces ruraux tendent à disparaître, on observe l'ouverture de tiers-lieux ou de cafés-épiceries associatifs basés sur des modèles innovants de pluriactivités. C'est par exemple le cas du café associatif La Cambuse, créé en 2012 à Langouët (Ille-et-Vilaine) suite à la fermeture du dernier commerce, qui propose quatre volets d'activité : économique avec la vente de produits locaux, mais aussi culturel, social et éducatif.

Loin de se limiter au champ commercial et aux territoires ruraux, on retrouve des projets économiques associatifs innovants sur l'ensemble des filières d'avenir et des territoires : garages solidaires et auto-écoles sociales sur la mobilité, associations de producteurs dans l'agriculture, micro-crèches et conciergeries solidaires dans les services de proximité, etc.

Les associations, engagées dans le soutien à l'économie locale

Au-delà du portage direct d'activités économiques, ce sont en grande partie les associations qui animent les réseaux d'entreprises locales et les programmes d'accompagnement des structures de l'ESS, comme l'illustrent le réseau des opérateurs du dispositif local d'accompagnement ou encore le panorama des acteurs de la création d'entreprises de l'ESS réalisé par l'Avise. À travers ces programmes, c'est une vision inclusive de l'entrepreneuriat qui est portée, accessible à tous et tournée vers des solutions à fort impact social et environnemental.

En plus de l'appui à un entrepreneuriat local inclusif, les associations ont récemment renforcé leur fonction d'animation territoriale. Créé en 2010 par l'Avise et ses partenaires, le dispositif « Fabrique à initiatives », porté en local par un réseau de dix-neuf structures associatives, en est un exemple concret. En partant d'un besoin sociétal, d'une idée d'activité d'utilité sociale ou d'un territoire, la Fabrique à initiatives réalise un diagnostic participatif, se saisit des idées pertinentes non portées et les développe grâce à son expertise en matière d'innovation sociale et la mise en place de groupes-projet, constitués d'experts sectoriels, de collectivités, d'acteurs de l'ESS et d'entreprises privées lucratives. Elle transforme ainsi les besoins en opportunités et les ressources du territoire en activités durables.

Comme l'a soulevé Hugues Sibille, président d'honneur de l'Avise, à l'occasion des dix ans du dispositif en octobre 2019, celui-ci a induit deux ruptures essentielles dans la création d'activité :

- premièrement, le fait que l'on puisse différencier l'idée de projet du porteur de projet : les habitants et usagers d'un territoire sont les plus à même de s'exprimer sur leurs besoins ;

- deuxièmement, la sortie de l'approche « accompagnement-projet-création », au profit d'une réflexion plus globale intégrant le territoire et l'écosystème local dans son ensemble, dans la co-construction de solutions où chacun s'engage à son échelle.

Ainsi, Toulouse Métropole porte avec France Active Midi-Pyrénées la Fabrique à initiatives via son incubateur Première Brique, à laquelle elle confie par exemple l'étude de besoins et d'idées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. En Bourgogne-Franche-Comté, la région soutient le dispositif Fabrique à initiatives porté par le générateur BFC, afin qu'il accompagne les territoires dans la création d'activités innovantes et durables.

Un changement de posture progressif des collectivités

En réponse, un nombre grandissant de collectivités intègrent les associations au cœur de leur stratégie économique, de la définition des besoins à la mise en œuvre de solutions, et ce, au-delà des phases consultatives menées dans le cadre de l'élaboration des schémas et plans de développement territorial (à l'instar de l'élaboration des contrats de ville ou des contrats de ruralité où les associations ont toujours eu une place de choix).

Tout d'abord, de nombreuses collectivités locales, comme c'est le cas d'une majorité de métropoles, incluent désormais l'ESS à leur direction développement économique, qui travaille de concert avec d'autres directions sectorielles au soutien des projets d'innovation sociale pourvoyeurs d'activité économique.

Ensuite, sur l'accompagnement à la création d'activités d'utilité sociale, les collectivités offrent un soutien renforcé aux associations accompagnatrices : une dizaine de métropoles sont ainsi partenaires d'incubateurs de l'ESS portés par des associations. Également partenaires privilégiées des structures porteuses de la Fabrique à initiatives, les collectivités s'appuient sur les associations pour détecter les besoins et imaginer des solutions. Ainsi, en 2017, le Pays Périgord vert a sollicité l'association ATIS afin qu'elle identifie les filières génératrices d'emploi sur le territoire pour mieux orienter les stratégies d'investissement et d'action locale.

Au-delà de ces partenariats spécifiques, les collectivités laissent une place plus large aux associations dans les projets de territoire qu'elles structurent, comme c'est le cas du parc naturel régional de Millevaches ou encore des communes de Loos-en-Gohelle (Nord) et de Langouët (Ille-et-Vilaine), aujourd'hui reconnues pour leur engagement écologique et l'implication forte des acteurs associatifs dans le développement local. De la même manière, en Meurthe-et-Moselle, le département a octroyé une place privilégiée aux associations dans le processus d'élaboration de son plan alimentaire territorial. La collectivité a en effet choisi d'impliquer des structures d'insertion, des centres communaux d'action sociale et des structures nationales (ATQ Quart monde, la Croix-Rouge française, le Secours catholique...) dont les nombreuses activités participent au développement du territoire : achats groupés, jardins partagés, aide alimentaire, actions de prévention et de sensibilisation, etc.

Ces exemples illustrent la marge de manœuvre laissée par l'acteur public sur des orientations qui influencent les futures politiques locales d'aménagement, d'investissement ou d'approvisionnement. Plus que la participation à l'action locale, certaines associations prennent donc une fonction de développeur économique, que celle-ci soit impulsée par la collectivité ou non. Sur le territoire du PNR Vercors, on observe ainsi que malgré la relative absence de coordination des politiques publiques pour soutenir le champ associatif, les initiatives d'innovation sociale

(centrales villageoises, tiers-lieux, ressourceries) se multiplient et participent à renforcer son attractivité et son développement durable.

Vers une reconnaissance du rôle d'animation territoriale ?

Malgré ces évolutions et le nombre important de données venant appuyer le rôle central des associations pour le développement des territoires, ces dernières sont confrontées à de nombreuses difficultés, en plus de connaître des situations contrastées d'un territoire à l'autre. La complexification des modes d'intervention, la baisse des financements publics, le morcellement des dispositifs ainsi que les modalités de soutien par mise en concurrence et appels à projets induisent des temps de mobilisation et des ressources conséquents, ainsi qu'une concentration des financements sur des projets au développement rapide. Ces différents éléments nuisent en outre à la création de dynamiques partenariales à long terme, permettant aux projets de se consolider et aux acteurs de développer des coopérations.

De plus en plus sollicitées dans le cadre des processus consultatifs et programmes de développement local, les acteurs associatifs peinent également à faire reconnaître et appuyer leur mission d'animation territoriale. Pour y répondre, pourquoi ne pas commencer par faire reconnaître que les trois piliers identifiés par le manifeste pour un mouvement associatif – renforcement du lien social, humanisation de l'économie et réveil de la démocratie – sont en réalité indissociables ?

[...]

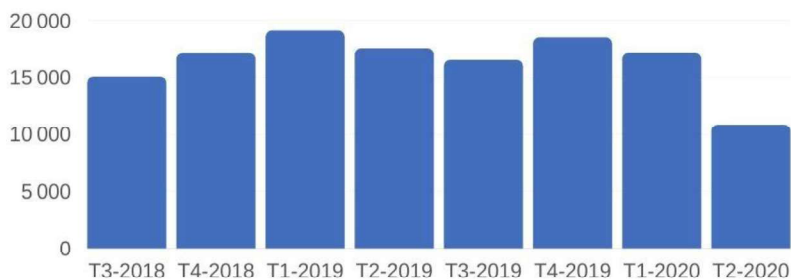


La France associative face au COVID-19

De la sidération à l'action



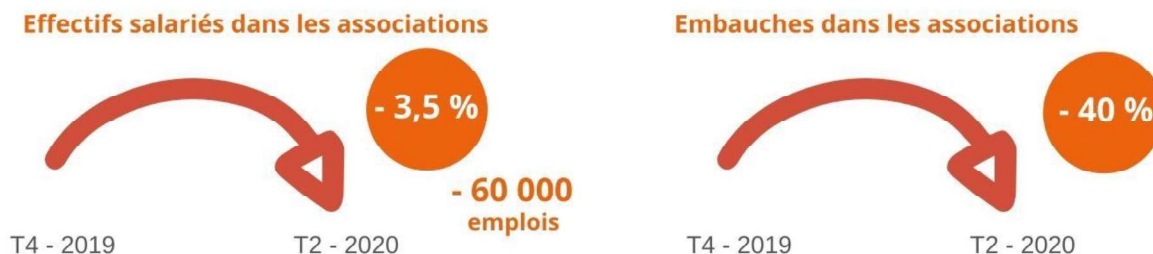
Une dynamique de créations mise à mal



Des évolutions trimestrielles rythmées par la vie associative

- 40 % de créations d'associations entre le 4e trimestre 2019 et le 2e trimestre 2020

Une reprise de l'emploi stoppée



La France associative en mouvement – 18ème édition. Octobre 2020.

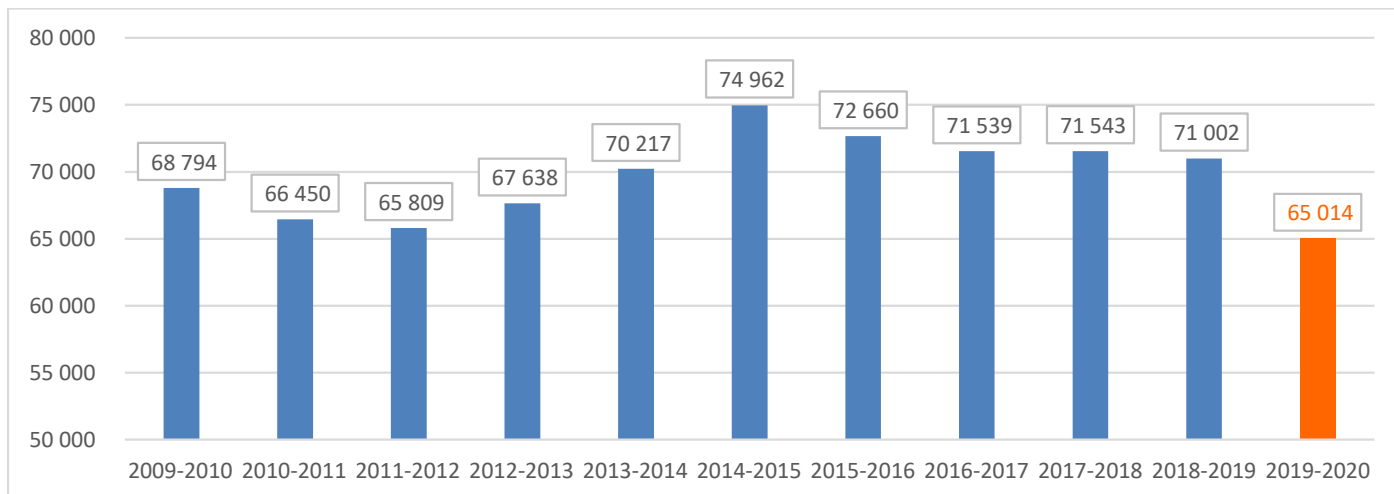
www.recherches-solidarites.org

Chapitre 1 - La dynamique de créations d'associations

1 – Le suivi annuel

Il commence à l'année 2009-2010, avec les premières inscriptions au RNA, et se termine avec les dernières données disponibles de l'année que nous nommons « associative » 2019-2020, se terminant le 30 juin 2020.

Graphique 1 – Évolution du nombre de créations d'associations

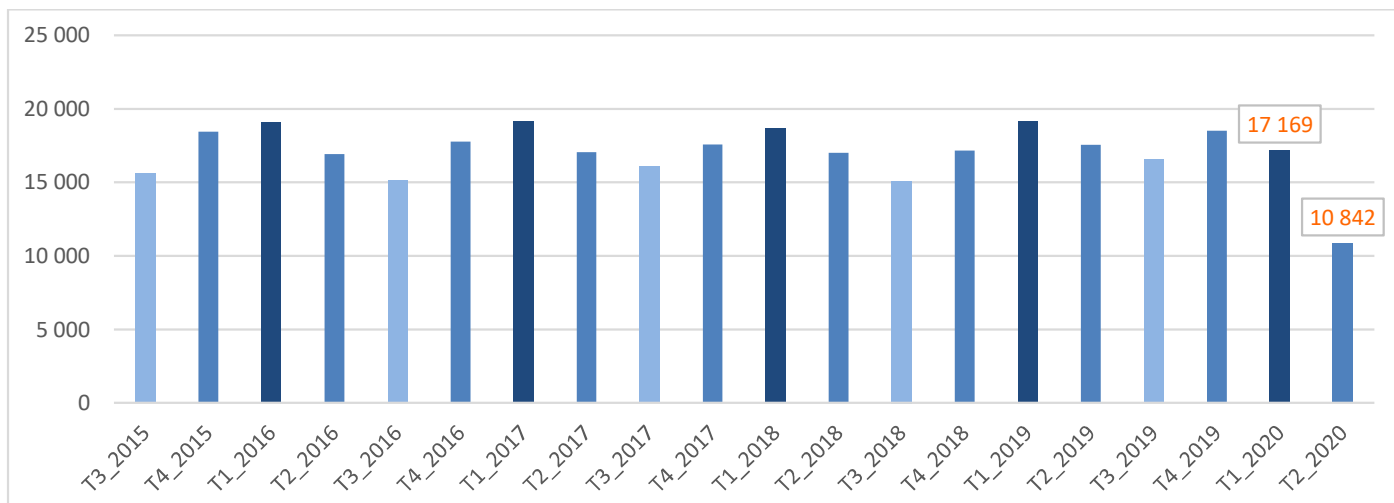


Sources : RNA et tribunaux d'instance de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Après un creux de quatre années, observé au cours de la période 2009-2013, les années suivantes marquent un nouvel élan, dominé par le record de près de 75 000 nouvelles associations en 2014-2015. Le niveau de créations reste ensuite élevé, jusqu'au repli très net sur la dernière période 2019-2020, qui intègre les semaines de confinement et de reprise très progressive.

Une analyse par trimestre montre combien la crise sanitaire a, sans surprise, freiné les créations d'associations. Le graphique suivant part du 3^{ème} trimestre 2015, et se termine au 2^{ème} trimestre 2020, intégrant la période de confinement (du 17 mars au 11 mai) et celle de déconfinement jusqu'au 30 juin.

Graphique 2 – Évolution du nombre de créations d'associations par trimestre



Source : RNA. Chaque année associative commence au troisième trimestre civil (juillet-août-septembre) et se termine au deuxième trimestre de l'année suivante (avril-mai-juin).

Jusqu'en 2019, le rythme des créations est marqué par des vagues successives dont le 3^{ème} trimestre, de juillet à septembre, constitue le creux (15 500 créations en moyenne) et le 1^{er} trimestre de l'année civile, le sommet (19 000 créations en moyenne). Le 1^{er} trimestre 2020 marque une légère rupture : contrairement aux années antérieures, il affiche un ralentissement lié au confinement qui a débuté le 17 mars et qui a stoppé la concrétisation de certains projets de création. Le repli est d'environ 10% par rapport à la moyenne des 1^{ers} trimestres de la période 2015-2019. Le 2^{ème} trimestre 2020 qui comporte 6 semaines de confinement, marque nettement plus le pas, avec un repli d'environ 37% par rapport aux 2^{èmes} trimestres de la période 2015-2019.

2 – Une grande diversité d’objets

Précisions méthodologiques :

A l’exception de l’Alsace-Moselle, les associations nouvelles font l’objet d’une inscription au répertoire national des associations (RNA) et d’une déclaration au Journal officiel. Un identifiant leur est attribué et elles sont répertoriées, à la lecture de leur objet, sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés (près de 300 au total), selon une nomenclature entrée en vigueur en 2007. Nous disposons ainsi, pour chaque création d’association, de son objet principal, de son éventuel objet secondaire, de la date de sa création et de son implantation géographique.

Le tableau suivant donne une image précise des objets principaux des associations nouvelles, à partir de leur ventilation selon 29 grands thèmes. Il met en évidence les dix groupements retenus par R&S, également présentés dans ses publications régionales et départementales. Il est construit sur les créations enregistrées sur trois ans, période jugée significative et représentative, et présentées en moyenne annuelle pour lisser les éventuelles variations d’une année sur l’autre. La période retenue va du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020.

Tableau 1 : Répartition des créations selon le thème principal affecté par les greffes des associations

Les 10 thèmes groupés R&S	Les 29 thèmes principaux du Répertoire national des associations	Nombre moyen de créations	Répartition en %
Culture	Culture, pratiques d'activités artistiques, culturelles	16 064	23,9%
Sports	Sports, activités de plein air	10 762	16,0%
	Chasse pêche	609	0,9%
Loisirs	Clubs de loisirs, relations	5 577	8,3%
	Action socio-culturelle	2 224	3,3%
Social	Interventions sociales	1 198	1,8%
	Services familiaux, services aux personnes âgées	923	1,4%
	Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat	3 294	4,9%
Santé	Santé	3 066	4,6%
	Services et établissements médico-sociaux	371	0,6%
Amicales - entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)	5 011	7,4%
Education - formation	Education formation	3 695	5,5%
Environnement	Environnement, cadre de vie	3 203	4,8%
Économie	Conduite d'activités économiques	686	1,0%
	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	1 706	2,5%
	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale	1 189	1,8%
Autres	Armée (dont préparation militaire, médailles)	183	0,3%
	Clubs, cercles de réflexion	855	1,3%
	Activités politiques	907	1,3%
	Activités religieuses, spirituelles ou philosophiques	777	1,2%
	Information communication	1 259	1,9%
	Justice	76	0,1%
	Logement	338	0,5%
	Préservation du patrimoine	1 023	1,5%
	Recherche	268	0,4%
	Sécurité, protection civile	188	0,3%
	Tourisme	127	0,2%
	Défense de droits fondamentaux, activités civiques	813	1,2%
	Domaines divers, domaines de nomenclature SITADELE à reclasser	925	1,4%
	Total	67 317	100,0%

Source : RNA, créations déclarées sur trois ans (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020). Traitement R&S. **Lecture** : En moyenne, au cours des trois dernières années, hors Alsace-Moselle, 23,9% des associations nouvelles ont été enregistrées sous le thème principal « Culture ».

La répartition présentée dans ce tableau montre que plus de la moitié des créations concernent ce que l'on peut appeler l'animation, qu'elle soit *culturelle* (23,9%), *sportive* dont chasse et pêche (16% + 0,9%), ou encore de *loisirs* sous les thèmes « *clubs de loisirs* » et « *action socioculturelle* » (8,3% + 3,3%). On peut ajouter diverses associations répertoriées sous le thème « *amicales, groupements affinitaires, d'entraide* ». A titre d'exemple illustrant la finesse de la nomenclature, précisons que ce thème réunit les « *organisations de professions* » et les « *associations de personnel d'entreprise (hors syndicales)* », les « *groupements d'entraide et de solidarité* », les « *amicales de personnes originaires d'un même pays ou d'une même région* », les « *associations féminines* », les « *associations d'entraide et de solidarité des personnes homosexuelles ou en situation de handicap* » ou encore les « *associations de classe d'âge* ».

Si la nomenclature détaillée présente un réel intérêt pour trouver un profil précis d'associations ou faire des analyses fines, le regroupement adopté par R&S, en une dizaine de rubriques, facilite la lecture et permet de rapprocher les tendances nationales et la répartition à l'échelle des régions et des départements. Ces dernières sont reprises dans les publications annuelles consacrées à chaque territoire, en libre accès sur notre site.² Les dix grandes rubriques retenues par R&S concentrent neuf grands secteurs, représentant ensemble 88% des créations d'associations, et une rubrique « *autres* », représentant les 12% restants qui réunissent 13 thèmes comportant chacun entre 0,1% des créations (sous le thème « *justice* ») et 1,9% (sous le thème « *information - communication* »).

Ces regroupements, mentionnés en première colonne du précédent tableau, permettent d'observer les spécificités de certains territoires. A titre d'exemples, dans ces quelques départements, sur la période récente de trois années :

- Il se crée davantage d'associations culturelles à Paris, en Martinique, Guadeloupe, dans le Finistère et le Morbihan, avec plus de 27,5% de l'ensemble des créations contre 23,9% en moyenne nationale ; davantage d'associations de loisirs dans l'Yonne, l'Ariège et la Marne (plus de 20% contre 11,6% en moyenne).
- L'éducation – formation dépasse 9% des créations en Mayenne et dans la Somme (5,5% en moyenne nationale).
- La Creuse et l'Orne se détachent nettement des autres départements par une proportion d'associations de protection de l'environnement deux fois supérieure à la moyenne nationale de 4,8%, alors que les Alpes-Maritimes affichent un score de 11,4% dans le domaine économique (5,3% en moyenne nationale).
- Haute-Saône, Savoie, Corse, Haute-Marne et Lozère sont les départements les plus « sportifs », au regard des créations d'associations (près de 30% de créations dans le sport contre 16,9% en moyenne nationale).
- Le Territoire-de-Belfort, le Maine-et-Loire, la Réunion et la Vendée arrivent en tête pour les créations dans le domaine social (plus de 13% contre 8% en moyenne) ; la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et le Finistère dans le domaine de la santé (7,5% contre 5,2% en moyenne nationale).

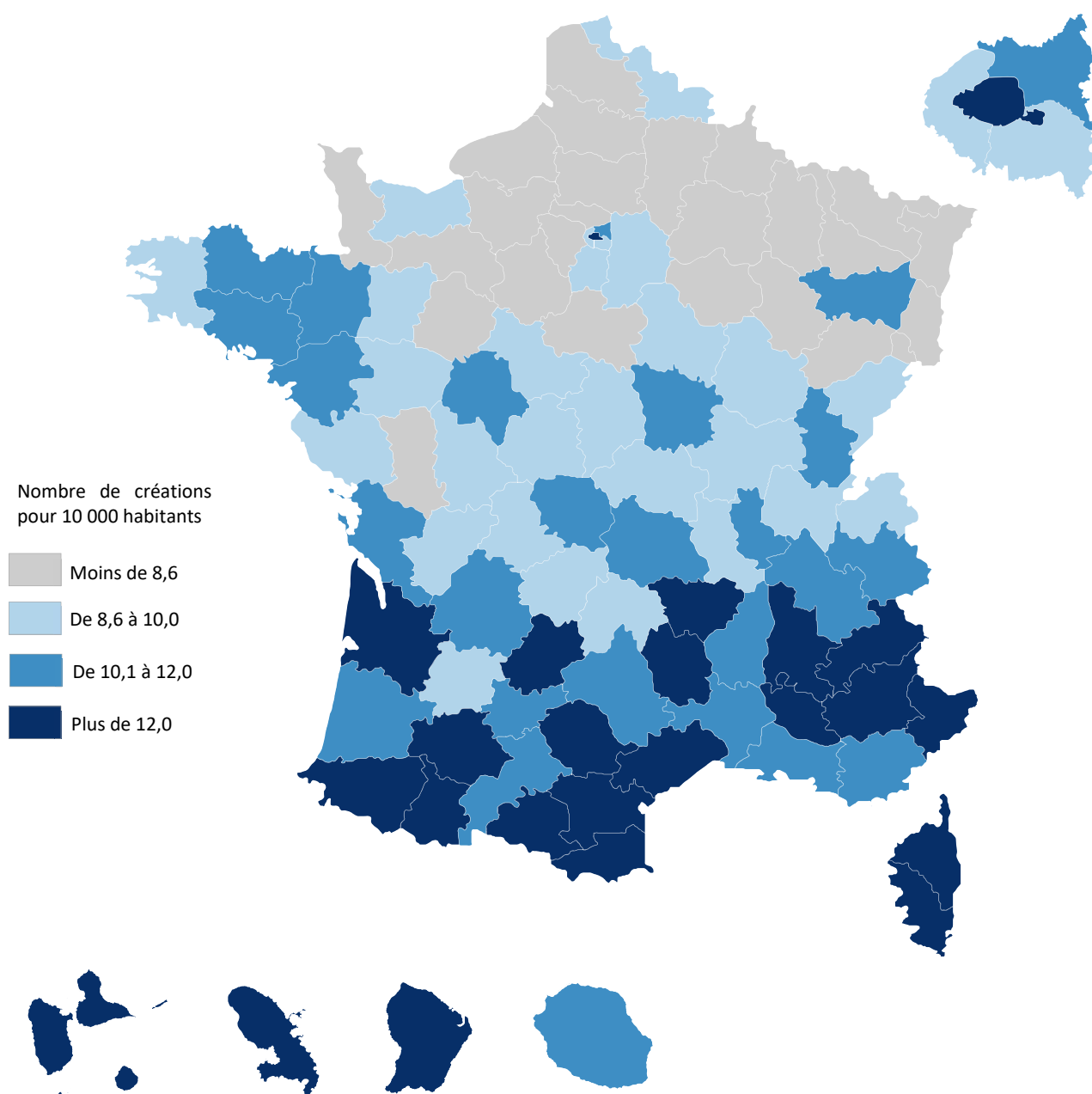
² www.recherches-solidarites.org Pages *Dans les territoires / Dans les régions ou Dans les départements*

3 – La dynamique associative dans les territoires

Cette carte de France situe chaque département au regard de sa *dynamique de création*. Elle est établie en rapportant le nombre de nouvelles associations à la population du territoire, pour tenir compte des besoins et des attentes de ses habitants. Cette densité de créations d'associations s'exprime ici pour 10 000 habitants en moyenne annuelle, et s'appuie sur la période des trois dernières années (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020).

Elle illustre le constat, déjà ancien, d'une densité de créations croissante en direction du sud. Ces différences doivent être lues sans jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'association* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». En effet, un nombre élevé de créations peut tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte d'« hyperactivité » de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fût-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres, et fût-elle éphémère.

Densité de créations d'associations pour 10 000 habitants (moyenne nationale : 10,4)



Dans le groupe « *plus de 12 créations pour 10 000 habitants en moyenne annuelle* », figurent des départements situés en outre-mer et dans le sud de la France, à l'exception de Paris en raison de son statut de capitale.

A l’opposé, dans le groupe « *moins de 8,6 créations pour 10 000 habitants* » composé de 25 départements, on trouve une douzaine de départements dont le ratio est inférieur à 8 : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, relevant d’un droit local qui impose sept personnes pour déposer des statuts associatifs auprès d’un tribunal d’instance, ainsi que quelques départements régis par la loi 1901 : l’Aisne, les Ardennes, le Pas-de-Calais, l’Orne, la Haute-Saône, l’Oise, la Somme, l’Eure, l’Aube et la Seine-Maritime.

Le lecteur pourra trouver, en accès libre sur notre site, un « *quatre pages* » consacré à chacun des départements, actualisé chaque année à l’automne. Il présente l’évolution du nombre de créations, au fil des années, et leur répartition selon les dix rubriques évoquées plus haut.

[...]

Tableau 2 : Répartition des créations, en milieu rural et en zone urbaine

	Communes rurales	Unités urbaines
Culture	20,9%	24,9%
Sports	24,1%	15,4%
Loisirs	15,3%	10,7%
Social	6,3%	8,1%
Amicales - entraide	5,2%	8,0%
Education - formation	3,4%	6,4%
Economie	5,7%	5,4%
Santé	4,0%	4,9%
Environnement	5,6%	3,6%
Autres	9,6%	12,5%
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : RNA, créations déclarées au cours des trois années (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020).

Le secteur rural se caractérise par une plus forte proportion de créations dans les secteurs du sport, des loisirs et de l’environnement. Pour les deux premiers secteurs, la dispersion des villages encourage certainement la création d’associations car elles sont souvent seules à assurer l’animation et le lien social. Elles ont souvent un objet bien délimité.

A l’inverse, en milieu urbain, les services et les équipements publics et privés sont plus nombreux. Le tissu associatif est composé d’associations de taille importante qui proposent plusieurs activités (clubs multisports, associations socio-culturelles, associations polyvalentes...).

[...]

³ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501>

[...]

2 – Les chiffres clés de l'année 2019

Le tableau suivant distingue les associations relevant du régime général de celles relevant du régime agricole. Ces dernières représentent environ 4% du total des employeurs et 5% des effectifs salariés.

Tableau 1 – Présentation du secteur associatif en 2019

	Établissements	Effectifs salariés	Masse salariale en K€
Régime général	151 230	1 744 670	38 712 315
Variation 2018-2019	- 0,9%	0,1%	2,4%
Régime agricole	6 310	90 410	1 913 654
Variation 2018-2019	- 2,0%	0,2%	1,6%
Total associations	157 540	1 835 080	40 625 969
Variation 2018-2019 ⁽¹⁾	- 1,0%	0,1%	2,4%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités. (1) Résultats agrégés, tenant compte du poids respectif du régime général et du régime agricole.

Cette année 2019 marque un nouveau retrait, en ce qui concerne le nombre d'établissements associatifs. En revanche, contrairement à ce que nous avons constaté pour l'année 2018, ce nouvel exercice présente une très légère augmentation des effectifs salariés, après un repli de 0,9% enregistré entre 2017 et 2018. La masse salariale accélère sa progression, en 2019, de 2,4% contre 1,3% en 2018.

En rapprochant les données, on peut constater que le nombre moyen de salariés par association est d'environ 11,5 dans les associations du régime général et un peu supérieur à 14 au sein du régime agricole.

Enfin, le salaire moyen annuel par personne, pour l'ensemble du secteur associatif, est en progression, puisqu'il est passé de à 21 700 euros environ en 2018 à un peu plus de 22 100 euros en 2019.

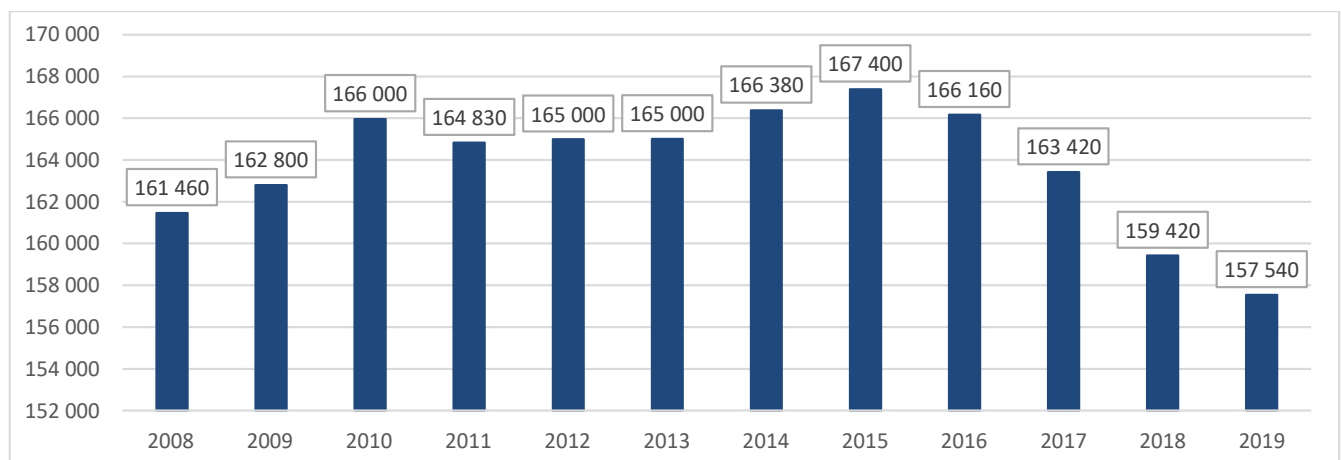
3 – L'emploi associatif en mouvement

Pour observer les mouvements sur une période significative, il a paru nécessaire d'inclure l'année 2008, année difficile sur le plan économique. Nous disposons ainsi d'une série cohérente sur un peu plus d'une décennie.

A – Disparition de nombreux établissements

Chaque année, des employeurs associatifs disparaissent en tant que tels (8% à 9% environ), et d'autres apparaissent, selon un turn-over que nous avons souvent évoqué dans cette série de publications.

Graphique 1 – Évolution du nombre d'établissements employeurs associatifs



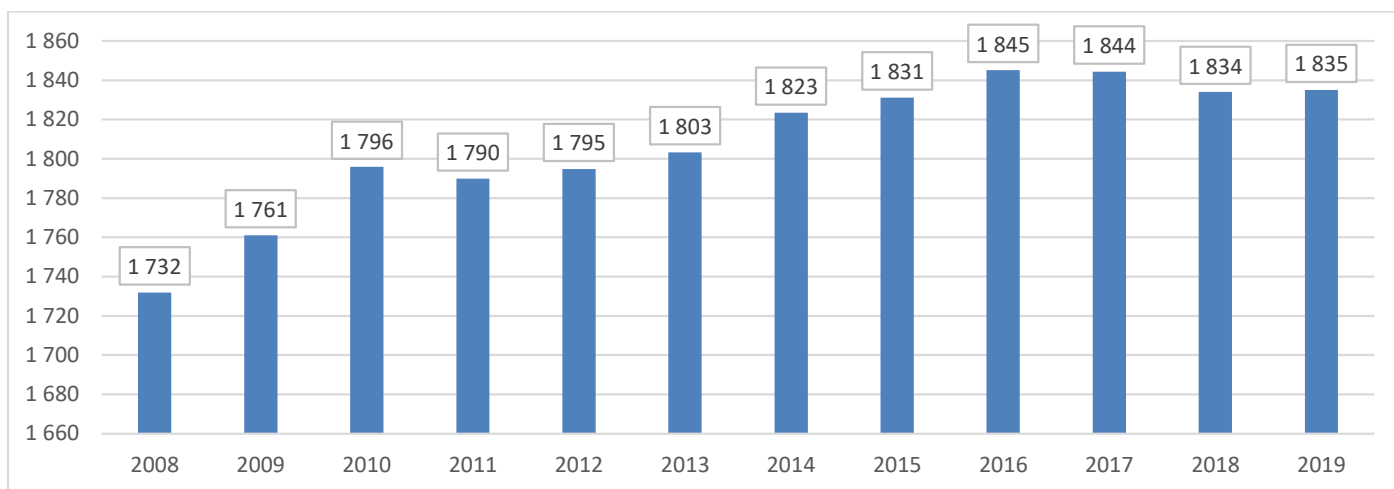
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Entre 2015 et 2019, le nombre d'établissements associatifs employeurs a diminué de 9 850 environ, soit près de 6%. L'année 2018 avait été difficile, avec une régression de l'ordre de 4 300, et l'année 2019 est moins sévère, avec un retrait d'environ 1 900 établissements employeurs, essentiellement situés dans la tranche inférieure à trois salariés.

B – Stabilisation des effectifs salariés

Mis à part un léger retrait de l'année 2011, que nous avons considéré comme une sorte d'effet retard à la suite de la crise économique et financière de l'année 2008, l'évolution des effectifs salariés dans les associations est restée favorable jusqu'en 2017. La montée en puissance était régulière entre l'année 2014 et les années 2016 et 2017, constituant une sorte de record en la matière.

Graphique 2 – Évolution des effectifs salariés (en milliers)



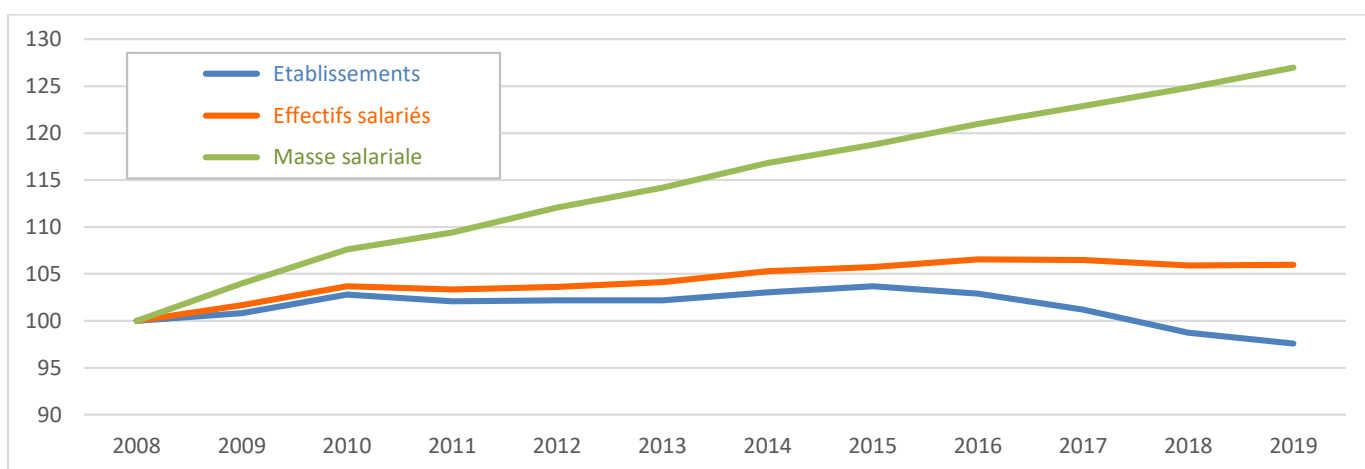
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Après une année 2018 marquée par un léger retrait des effectifs salariés (- 1%), surtout parmi les associations de moins de 10 salariés, l'exercice 2019 affiche une stabilisation. Toutefois, on observe une augmentation de près de 2% des effectifs dans les associations de moins de 3 salariés et de près de 1% dans celles qui comportent entre 3 et 6 salariés. En revanche, entre 10 et 50 salariés, les effectifs se replient légèrement, entre 2018 et 2019.

C – L'emploi associatif en trois dimensions

Il est intéressant de suivre l'évolution de l'emploi, au moyen des trois critères principaux que sont le nombre d'établissements, les effectifs salariés et la masse salariale distribuée. C'est l'objet du graphique suivant, construit en base 100 à partir de l'année 2008.

Graphique 3 – Évolution des trois critères relatifs à l'emploi associatif (base 100 en 2008)



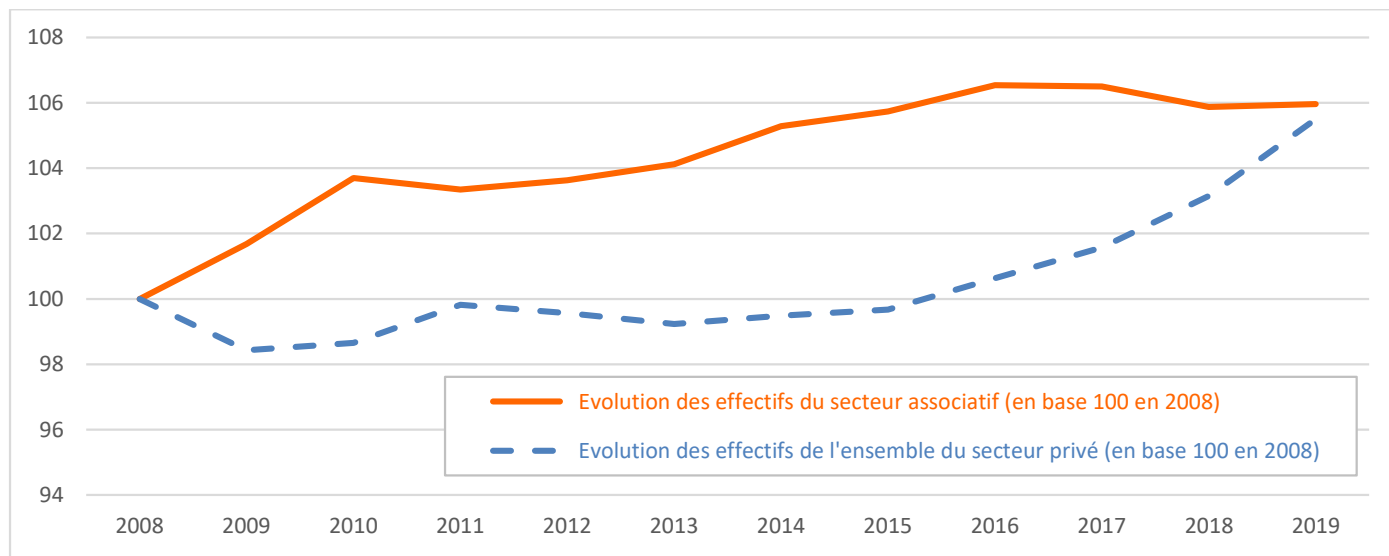
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Ces trois courbes présentent des évolutions très différentes, avec un nombre d'établissements qui évolue peu et chute à partir de l'année 2016, des effectifs salariés qui varient assez peu, et une masse salariale qui progresse régulièrement. Aussi, les effectifs moyens par établissement et le salaire moyen annuel progressent.

4 – Près d'un salarié privé sur dix

Le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un dixième des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé. C'est plus que le secteur de la construction ou que celui des transports (environ 8%), et l'équivalent du commerce de détail. Cette part a sensiblement varié, en une décennie, comme le montre le graphique suivant, construit à partir d'une base 100, en 2008.

Graphique 4 – Évolution comparée des effectifs salariés dans les associations et dans l'ensemble du secteur privé



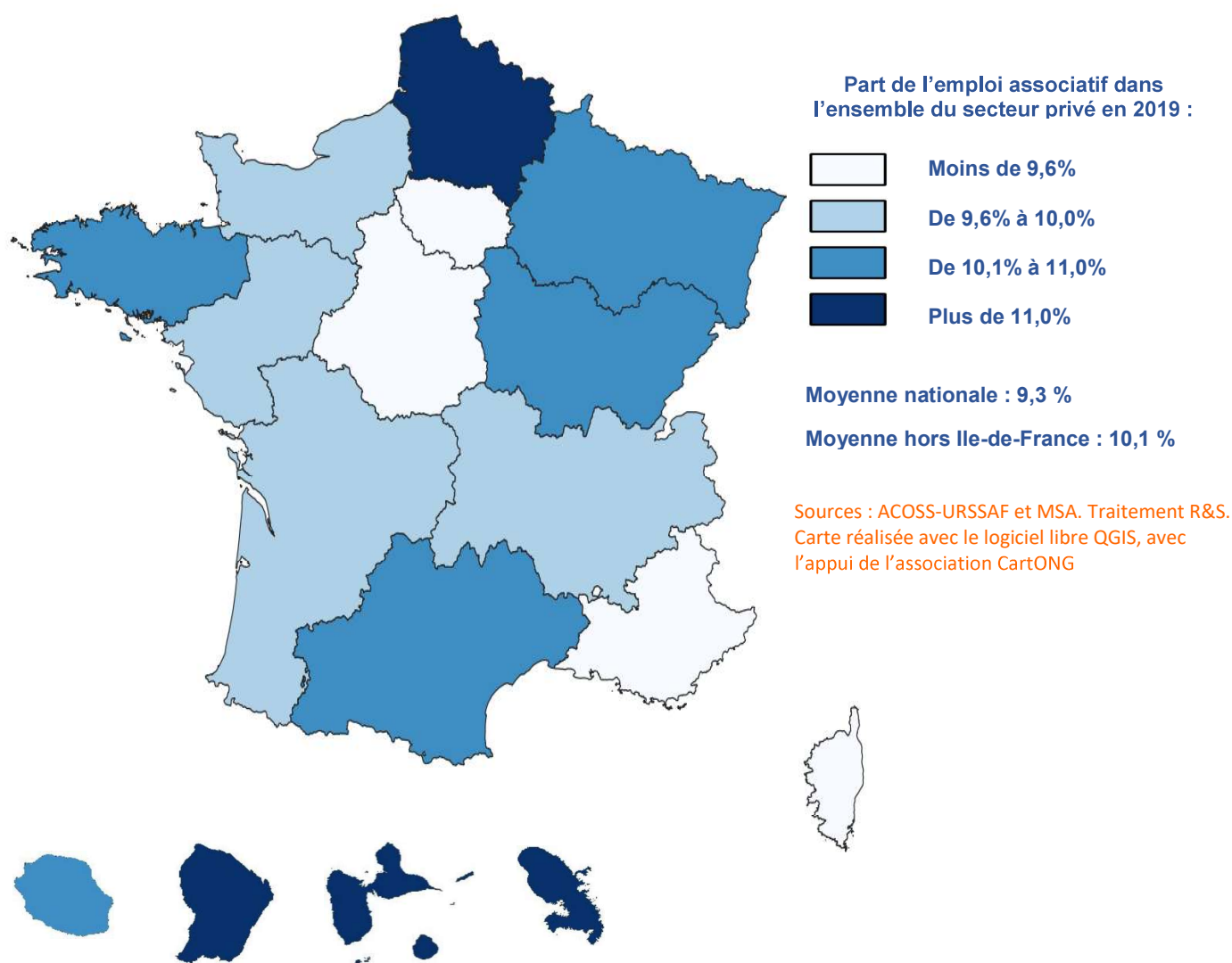
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S

En traduction de ces deux courbes, la part que représentent les effectifs salariés du secteur associatif a été au plus haut (9,8%) entre 2014 et 2016. Depuis, elle s'est réduite progressivement, jusqu'à représenter 9,3% en 2019.

5 – La part du secteur associatif dans les territoires

A – Une approche régionale

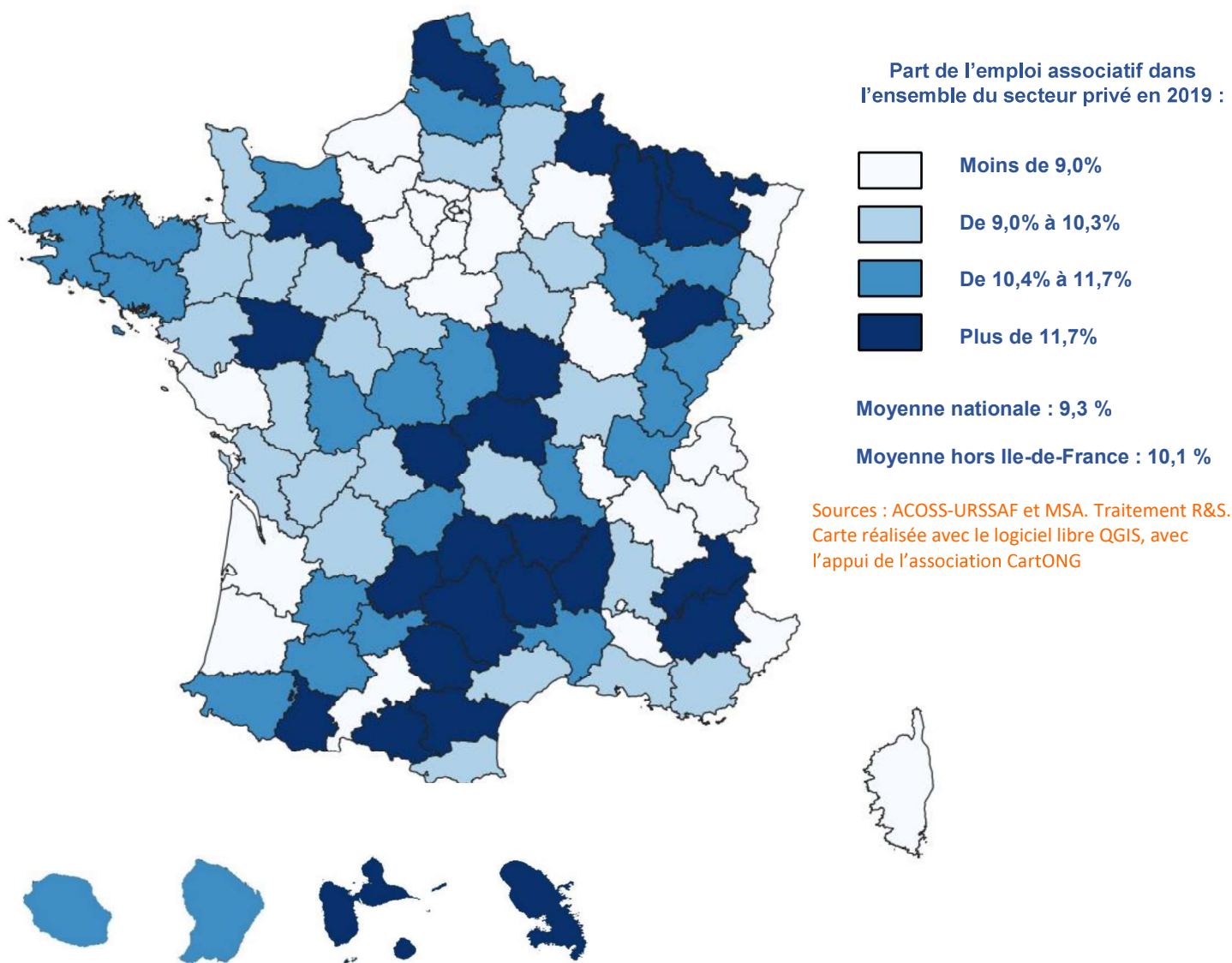
Elle s'appuie sur le découpage entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, comportant 13 régions métropolitaines et 4 régions d'outre-mer. Une présentation spécifique à chacune d'elles, sous la forme d'un « *Panorama annuel* », est en ligne sur notre site.



Une seule région métropolitaine, les Hauts-de-France, comporte des effectifs salariés dans les associations qui dépassent la proportion de 11% du total du secteur privé. Quatre autres, la Bretagne, le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie, se situent entre 10% et 11%. Inversement, l'Ile-de-France, atypique compte tenu de son développement économique, le Centre Val-de-Loire, la région PACA et la Corse, affichent les proportions les plus faibles. Précisons que ce ratio dépend tout à la fois du dynamisme de l'emploi dans les associations, en numérateur, et de celui de l'ensemble du secteur privé, en dénominateur.

B – La part du secteur associatif dans les départements

La carte suivante présente une grande finesse, avec la part des effectifs salariés des associations dans les départements métropolitains et ultramarins, au sein de l'ensemble du secteur privé. Un « quatre pages » actualisé chaque année, soutenu par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), est disponible sur notre site et sur celui du ministère. Il présente l'essentiel de la vie associative dans chacun des départements.



Parmi les départements où la part de l'emploi associatif au sein du secteur privé est importante, plusieurs se détachent : la Lozère, atypique à 32,9%, la Haute-Loire, le Cantal, l'Aveyron et la Creuse affichent une part du secteur associatif dépassant la proportion de 16%.

A l'inverse, outre les départements de l'Ile-de-France, où l'on retrouve les plus faibles ratios, comme dans les Hauts-de-Seine (4,4%) ou Paris (8%), l'Eure-et-Loir, les Alpes-Maritimes, la Corse et les Landes sont ceux dont la part de l'emploi associatif est la moins importante (inférieure à 8%).

Au-delà de cette carte, la corrélation se vérifie, entre le degré d'urbanisation et les enjeux économiques : à titre d'exemple, autour d'une moyenne nationale de 9,3%, la part que représente l'emploi associatif, au sein de l'ensemble privé, est en moyenne de l'ordre de 15%, dans les treize départements pointés comme les plus ruraux.

[...]

1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym

Insee Première • n° 1857 • Mai 2021



En 2018, en France, 170 000 associations sont employeuses et 1,1 million sont non employeuses. Elles fonctionnent grâce à 2,2 millions de salariés et 21 millions de participations bénévoles, un même bénévole pouvant s'investir dans plusieurs associations. Sur l'année, cela représente 1,5 million d'emplois salariés en équivalent temps plein et 580 000 équivalents temps plein bénévoles.

Les ressources courantes des associations employeuses sont très concentrées sur les plus grosses structures de quatre domaines d'activité : 74 % des ressources sont consacrées à la perte d'autonomie et au handicap, aux établissements hospitaliers, au domaine social ou caritatif et à l'enseignement et la recherche.

Les activités des associations non employeuses sont majoritairement tournées vers le sport, les loisirs et la défense d'intérêts.

Représentant un quart de l'ensemble des associations, les associations sportives mettent en évidence le rôle des bénévoles dans la vie associative.

En 2018, en France, 1,3 million d'associations sont actives : 170 000 associations employeuses et 1,1 million d'associations non employeuses ► **figure 1**.

Elles emploient 2,2 millions de **salariés** fin 2018, ce qui représente 1,5 million de **salariés en équivalent temps plein (ETP)**. Le recours au temps partiel est élevé : il concerne 53 % des postes.

Les associations fonctionnent grâce à l'implication de nombreux **bénévoles**. Avec 21 millions de « participations » bénévoles, l'engagement représente 580 000 emplois **en ETP** : 230 000 pour les associations employeuses et 350 000 pour les associations non employeuses, une même personne pouvant participer à l'activité de plusieurs associations.

Les ressources courantes très concentrées sur quelques centaines de structures

Le tissu associatif est très concentré : les 500 associations aux **ressources courantes** les plus élevées, toutes employeuses, absorbent à elles seules un quart de l'ensemble des ressources ► **figure 2**.

À l'opposé, 1,255 million d'associations fonctionnent avec 31 % de la ressource courante totale. L'apport du bénévolat est lui aussi concentré, mais moins que les

ressources : les 500 associations qui reçoivent le plus de temps de la part des bénévoles attirent 13 % du temps total de bénévolat.

Les ressources courantes des associations employeuses sont sans commune mesure

avec celles des non employeuses : quel que soit le domaine d'activité, leurs budgets totaux sont très supérieurs à ceux des non employeuses ► **figure 3**, ce qui reflète surtout l'importance des frais de personnel.

► 1. Répartition des associations employeuses* et non employeuses par domaine d'activité principal

	Associations employeuses	Associations non employeuses	Ensemble
Sports	26	24	24
Loisirs, divertissements, vie sociale	6	21	19
Défense de causes, de droits, d'intérêts	10	16	15
Spectacles et activités artistiques	16	13	14
Enseignement, formation et recherche	12	7	7
Action sociale, humanitaire ou caritative (hors hébergement)	12	6	7
Activités culturelles (hors spectacles, préservation ou promotion du patrimoine)	4	7	6
Santé	3	3	3
Gestion de services économiques et développement local	8	2	3
Hébergement social ou médico-social	3	0	1
Ensemble	100	100	100
Nombre d'associations	170 000	1 100 000	1 270 000

* Ayant déclaré avoir eu recours à l'emploi salarié en 2018.

Lecture : en 2018, 24 % des associations sont des associations sportives.

Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2018 en France, hors celles ayant pour finalité principale de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer auprès de bénéficiaires et les sociétés de courses liées aux hippodromes.

Source : Insee, enquête Situation des associations en 2018.

Pour les seules associations employeuses, quatre domaines d'activité concentrent la part la plus importante des ressources courantes. Sur 111 milliards d'euros de ressources courantes de l'ensemble des employeuses, 82 milliards d'euros sont consacrés à l'hébergement social ou médico-social, à l'action sociale, humanitaire ou caritative (hors hébergement), à l'enseignement, formation et recherche, et à la santé.

Les poids lourds des associations employeuses : les institutions sociales et médico-sociales

Sur le champ des associations employeuses, deux domaines, l'hébergement social et médico-social et l'action sociale, humanitaire ou caritative fonctionnent à eux seuls avec un budget de 51 milliards d'euros, soit 46 % du budget de l'ensemble des associations employeuses, et 56 % des heures de travail salarié, l'équivalent de 811 000 emplois en ETP ▶ **figure 4.**

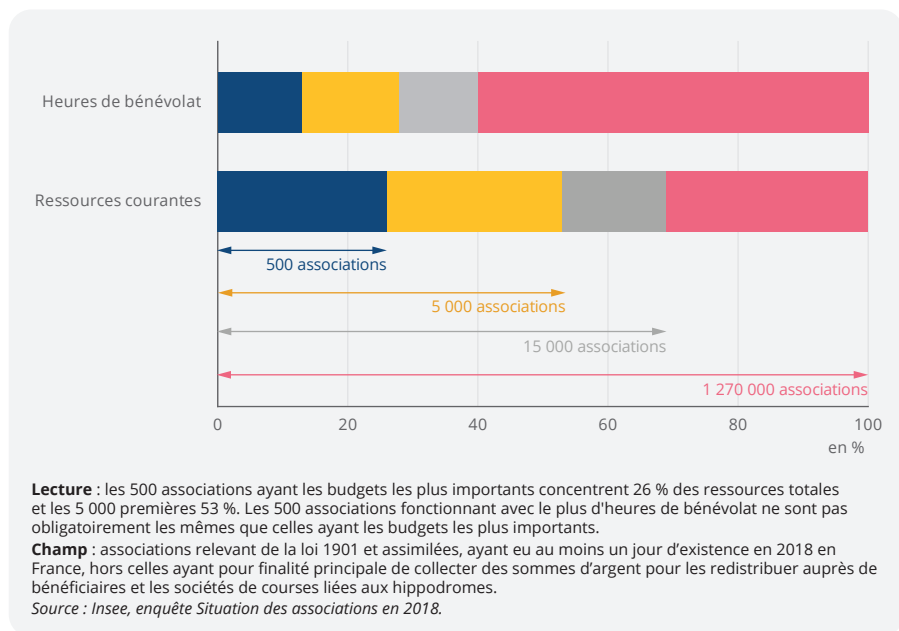
L'hébergement social et médico-social concentre le budget le plus élevé (26 milliards d'euros), pour un budget moyen par association atteignant 5,6 millions d'euros, alors que ce domaine représente seulement 3 % des associations. Il compte notamment une soixantaine d'unités de 1 000 salariés ou plus et recouvre les hébergements médicalisés pour personnes âgées et handicapées, l'hébergement social pour enfants en difficulté et les foyers de travailleurs.

L'action sociale, humanitaire ou caritative a un budget de 25 milliards d'euros, pour un budget moyen par association de 1,2 million d'euros. Ce domaine compte 21 000 associations employeuses et couvre notamment les grands réseaux d'aide sociale comme la Croix-Rouge, le Secours catholique, le Secours populaire, les Restos du cœur, les banques alimentaires et Emmaüs. S'y trouvent aussi des associations proches des entreprises : l'aide à l'emploi, les établissements et services d'aide par le travail aux personnes handicapées (ESAT) et les missions locales. Les associations d'aide à domicile cumulent le plus d'emplois du domaine de l'action sociale (plus de 200 000 postes fin 2018), très souvent à temps partiel.

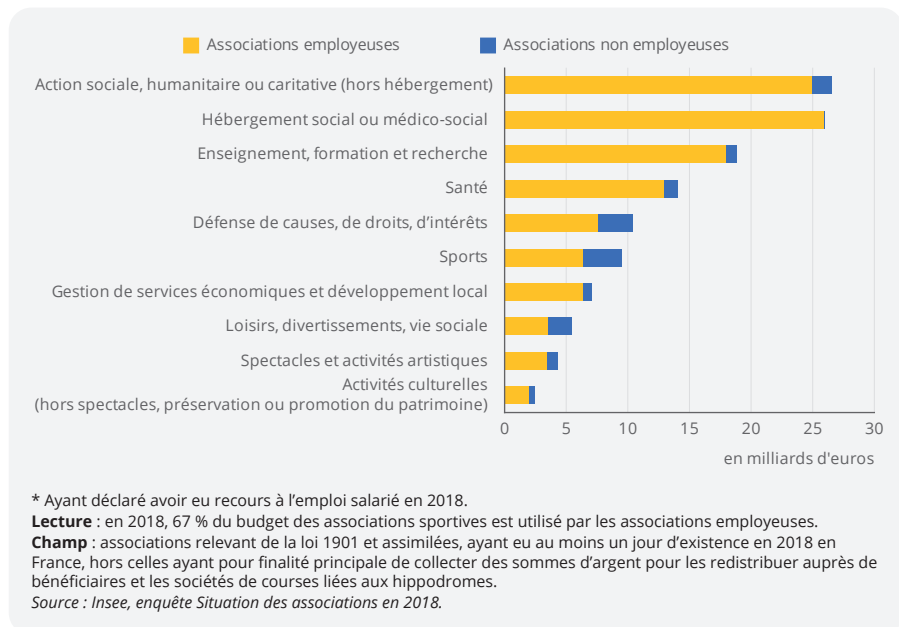
Ces associations se financent en majorité par des **recettes d'activité d'origine publique ou privée** : 82 % des ressources pour l'hébergement social et médico-social et 61 % pour l'action sociale, dans laquelle la part de **subventions** est plus importante (25 %).

L'apport du bénévolat est différent dans ces deux domaines. L'hébergement

► 2. Concentration des ressources courantes et du bénévolat en 2018



► 3. Ressources courantes des associations employeuses* et non employeuses par domaine d'activité principal



social et médico-social est fortement professionnalisé et le bénévolat y est quasi inexistant alors que la participation bénévole représente 63 000 ETP dans l'action sociale, soit 11 % des heures d'activité.

Beaucoup d'hôpitaux privés et la plupart des établissements privés d'enseignement sont aussi des associations

Comme dans l'hébergement social, les associations employeuses de la santé sont peu nombreuses (5 700, soit 3 % des employeuses) mais avec de

grands établissements ; elles emploient l'équivalent de 129 000 salariés en ETP pour un budget de 13 milliards d'euros.

Ces associations employeuses, regroupant des hôpitaux, les associations de santé au travail (médecine du travail interentreprises), de prévention, de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les centres d'hémodialyse et de recherche médicale, sont financées aux deux tiers par des recettes d'activité, dont une part importante provient de l'assurance maladie. Le budget est en moyenne de 2,3 millions d'euros par association. Le bénévolat y représente seulement 4 % des heures d'activité.

Financièrement important (18 milliards d'euros de ressources), le domaine de l'enseignement, formation et recherche non médicale regroupe notamment la plupart des établissements scolaires et universitaires privés, des associations de formation professionnelle initiale et continue, mais aussi des écoles culturelles (danse, musique), ensemble financé pour moitié par des recettes d'activité d'origine privée.

Les associations y sont aussi nombreuses que dans l'action sociale, humanitaire ou caritative (21 000 associations employeuses) ; leur budget moyen est moins élevé (0,8 million d'euros). Elles emploient l'équivalent de 173 000 salariés en ETP, hors enseignants des établissements sous contrat rémunérés par l'État.

Incontournables dans le monde associatif, les associations sportives s'appuient fortement sur le bénévolat

Les 44 000 associations sportives employeuses représentent un quart des associations employeuses. Leurs moyens sont très variables et une centaine seulement emploient 100 salariés ou plus. Le volume de travail salarié atteint 67 000 emplois en ETP ; 70 % des emplois sont à temps partiel. Le bénévolat y est central : près de la moitié de l'ensemble des heures d'activité sont réalisées par des bénévoles, contre 13 % pour l'ensemble des associations employeuses.

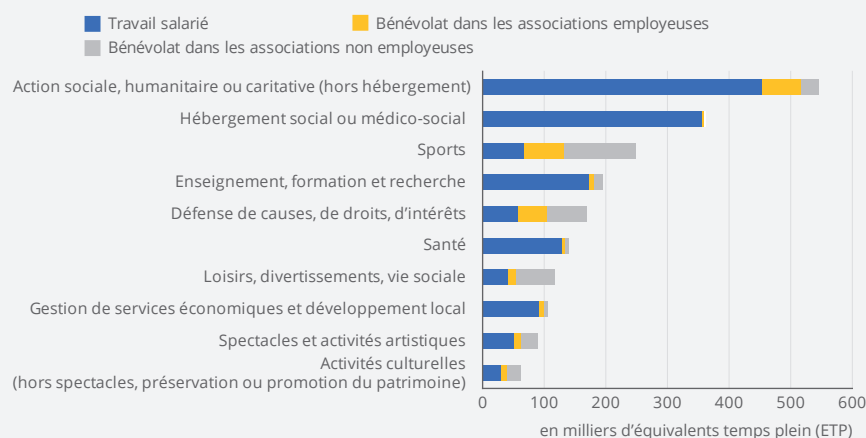
Les ressources courantes atteignent 6,3 milliards d'euros, un tiers provenant de cotisations, un autre tiers de ressources d'activité d'origine privée et 19 % de subventions publiques.

Des associations employeuses au service du monde économique ou des collectivités publiques

Domaine assez méconnu, la gestion de services économiques ou de développement local regroupe 14 000 associations employeuses se distinguant par le type de leurs adhérents : les deux tiers ont des entreprises comme adhérents.

Ce domaine regroupe des associations de gestion agréées (cabinets comptables sous statut associatif), des groupements d'employeurs ayant pour mission d'embaucher des salariés pour les mettre à disposition de leurs membres, des offices du tourisme, des syndicats d'initiative, des agences d'urbanisme, des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), etc.

► 4. Ressources humaines salariées et bénévoles des associations employeuses* et non employeuses par domaine d'activité principal



* Ayant déclaré avoir eu recours à l'emploi salarié en 2018.

Lecture : en 2018, le volume d'emploi salarié des associations sportives correspond à 67 400 emplois en ETP.

Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2018 en France, hors celles ayant pour finalité principale de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer auprès de bénéficiaires et les sociétés de courses liées aux hippodromes.

Source : Insee, enquête Situation des associations en 2018.

► Quelles évolutions depuis 2013 ?

La comparaison des résultats des deux enquêtes collectées en 2014 et 2019 est rendue difficile par des changements méthodologiques dans le plan de sondage ainsi que des modifications dans la nomenclature des domaines d'activité. Quelques données de cadrage peuvent quand même être comparées, en incluant les associations dites « collectrices » dans le champ ► [sources](#).

Le nombre d'associations actives est relativement stable entre 2013 et 2018. Il diminue sensiblement dans les domaines des loisirs, de l'action sociale, humanitaire ou caritative, et de défense de causes, de droits et d'intérêts. À l'inverse, les associations de l'enseignement (y compris les écoles de musique, de danse), de spectacles et de la culture sont plus nombreuses.

L'emploi salarié au 31 décembre (toutes durées de travail confondues) croît de 15 % en cinq ans, et le volume de travail salarié (en heures rémunérées annuelles) de 12 %. Les effectifs salariés et leur volume d'heures de travail augmentent dans toutes les activités, y compris dans celles où le nombre d'associations diminue. Les effectifs s'accroissent nettement dans les activités culturelles et de spectacles, mais aussi dans la défense de causes, de droits et d'intérêts, le sport et l'hébergement social ou médico-social. En revanche, ils n'augmentent que très faiblement dans les loisirs, l'action sociale, humanitaire ou caritative ; ils se stabilisent dans la santé.

Le nombre de participations bénévoles diminue globalement de 7 %. La baisse est concentrée dans les domaines où le bénévolat est traditionnellement élevé : les loisirs, la défense de causes, de droits et d'intérêts, l'action sociale, humanitaire ou caritative et le sport.

Le recours au salariat est plus élevé dans ce domaine que dans le sport, pour un budget semblable : il représente l'équivalent de 93 000 emplois en ETP. Le budget global est de 6,4 milliards d'euros, provenant essentiellement des recettes d'activité d'origine privée (55 %) et de subventions (20 %).

Sport, loisirs, divertissement, vie sociale et défense d'intérêts : l'univers des associations non employeuses

Six fois plus nombreuses que les employeuses, les associations non employeuses sont concentrées dans trois domaines d'activité qui regroupent les

trois cinquièmes d'entre elles : le sport (24 %), les loisirs, divertissements et vie sociale (21 %) et la défense de causes, de droits et d'intérêts (16 %). Ces trois domaines concentrent à eux seuls 70 % des heures de bénévolat des associations non employeuses.

L'activité bénévole dans le sport est encore plus importante dans les associations non employeuses que dans les associations employeuses : elle représente l'équivalent de 117 000 ETP, contre 64 000 pour les associations employeuses. Les non employeuses fonctionnent ainsi grâce à 4 millions de bénévoles, qui consacrent en moyenne 48 heures par an à l'association. Il s'agit de l'engagement moyen le plus élevé parmi les dix grands domaines d'activité.

Les bénévoles interviennent aussi beaucoup dans les associations sans salarié de défense de causes, de droits et d'intérêts (3 millions de participations bénévoles, soit 65 000 ETP) et le domaine des loisirs (4 millions de participations bénévoles, soit 62 000 ETP). La défense de causes, de droits et d'intérêts couvre par exemple les associations de parents d'élèves, de consommateurs, de locataires ou propriétaires et d'anciens combattants. Les associations de loisirs regroupent les comités des fêtes, les clubs du 3^e âge ou de personnel d'entreprises, les associations d'activités récréatives et de loisirs, etc. Le nombre moyen d'heures consacrées par bénévole et par an à l'association est moins élevé que dans le sport : 36 heures pour la défense de causes, de droits et d'intérêts et 27 heures dans le domaine des loisirs.

La présidence des associations : plus de personnes en emploi que de retraités

La majorité des présidents d'associations (56 %) occupent un emploi et 37 % sont des retraités.

Par ailleurs, 35 % des présidents d'associations sont des femmes ainsi que 48 % des trésoriers. Les femmes sont sous-représentées dans la gouvernance des associations sportives et de gestion de services économiques et développement local, où elles représentent moins d'un quart des présidents. Les femmes sont en revanche majoritaires (60 %) parmi les secrétaires.

La moitié des présidents, hommes ou femmes, ont plus de 56 ans : 58 ans pour

les associations employeuses et 56 ans pour les non employeuses.

Un président sur dix seulement a moins de 35 ans et un sur quatre moins de 45 ans. Ces derniers sont plus présents dans le domaine de l'action sociale, humanitaire ou caritative et dans le domaine des spectacles et activités artistiques. À l'opposé, un président sur dix a plus de 72 ans et un sur quatre plus de 66 ans. Ces présidents âgés sont plus présents dans l'hébergement social ou médico-social et dans les activités culturelles hors spectacles. ●

Sylvie Dumartin, Sandrine Firquet (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

L'enquête **Situation des associations** en 2018 a été collectée par l'Insee fin 2019. Son objectif est de fournir des données sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence administrative en 2018, qu'elles aient employé des salariés ou non. Les principaux thèmes abordés portent sur leurs activités, leurs ressources humaines et courantes, leurs dépenses, leur organisation, leur rayon d'intervention et leur appartenance à des réseaux. Il s'agit de la deuxième enquête, après celle collectée en 2014.

34 200 associations implantées en France ont été interrogées : pour moitié, des associations employeuses (ayant eu une masse salariale non nulle en 2018) et pour moitié, des associations non employeuses. Les associations devaient définir l'activité les représentant le mieux parmi 65 possibilités, regroupées en 10 domaines. Certaines associations gèrent un budget très important, car leur finalité principale est de collecter des fonds pour les redistribuer. Il s'agit des groupes paritaires de protection sociale, caisses de congés payés, OPCA/OPCO, OPACIF/FONGECIF, l'Agefiph, Action Logement, ainsi que des sociétés de courses liées aux hippodromes. 176 associations « collectrices », dont 157 associations employeuses, regroupent 22 000 salariés fin 2018, soit 20 000 ETP pour l'année. Leurs ressources n'ont pas été évaluées par l'enquête ; tous les chiffres s'entendent donc hors collectrices.

► Définitions

Le nombre de **salariés**, sans autre indication, s'entend au 31/12/2018. Il ne couvre donc pas les salariés employés au cours de l'année mais qui ne sont plus présents au 31/12. Le travail saisonnier est courant dans certains domaines. De plus, une personne salariée à temps très partiel par plusieurs associations sera comptée autant de fois.

Le nombre de **salariés en équivalent temps plein** est estimé en divisant le nombre total d'heures rémunérées par le volume d'heures rémunérées annuel théorique (1 820 heures, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année).

Les **bénévoles** consacrent une partie de leur temps, sans rémunération, à la vie de l'association. Le nombre de participations bénévoles, déclaré par les associations, diffère du nombre de bénévoles mesuré auprès d'une population : certains bénévoles participent à l'activité de plusieurs associations et sont donc comptés plusieurs fois dans les participations bénévoles.

Le nombre de **bénévoles en équivalent temps plein** est estimé en divisant le nombre total d'heures effectuées par des bénévoles par le volume d'heures travaillées annuel théorique (1 645 heures, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année, en tenant compte de cinq semaines de congés).

Les **ressources courantes** sont les moyens financiers dont disposent les associations pour mettre en œuvre leurs actions (produits d'exploitation du compte de résultat). Il s'agit essentiellement de recettes d'activités, d'origine privée ou publique, de subventions publiques, de cotisations, de dons et du mécénat.

Les **recettes d'activité d'origines privée ou publique** sont l'ensemble des recettes perçues par l'association lors de la vente de marchandises ou la réalisation de prestations de services auprès de particuliers, de personnes morales privées ou publiques.

Une **subvention publique** est une aide financière attribuée par une personne morale publique pour un projet établi à l'initiative de l'association sur une durée déterminée et sans contrepartie.

► Pour en savoir plus

- **Brutel C.**, « Comment l'emploi salarié et le bénévolat caractérisent les associations sportives », Injep *Analyses et synthèses* n° 26, septembre 2019.
- « Les chiffres clés de la vie associative 2019 », Injep, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- **Tchernonog V., Prouteau L.**, « Le paysage associatif français : mesures et évolutions », Dalloz, *Juris éditions*, 3^e édition, mai 2019.
- **Rathle J.-Ph.**, « Les associations culturelles : état des lieux et typologie », *Culture Chiffres*, Ministère de la Culture, 2019-2.
- **Reynaert L., D'Isanto A.**, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première* n° 1587, mars 2016.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
C. Lesdos-Cauhapé
P. Glénat, C. Tchobanian

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP211857
ISSN 0997 - 3192 (papier)
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2021
www.insee.fr

@InseeFr



Impact de la crise sanitaire : "22% des associations parviennent à maintenir une petite activité"

Publié le 3 avril 2020 par Caroline Megglé pour Localtis
Associations, Economie sociale et innovation, COVID-19

Les premiers résultats d'une enquête sur les impacts de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité des associations ont été publiés le 2 avril 2020. Le coup de frein ou coup d'arrêt est lié au secteur, plus de 40% des associations actives dans les champs social et humanitaire déclarant maintenir une activité, contre moins de 10% dans le sport. Au cœur des inquiétudes des dirigeants associatifs : la poursuite des partenariats financiers, avec les collectivités notamment.

© @pmartin_32

Quels sont les impacts de la crise sanitaire sur les associations ? Avec Recherches & Solidarités, le Mouvement associatif et le Réseau national des maisons des associations ont mené l'enquête dès le 20 mars, troisième jour de confinement. Alors que 13.000 dirigeants se seraient exprimés en une douzaine de jours, de premiers résultats portant sur un échantillon de 5.337 réponses ont été publiés le 2 avril. Il est toujours possible de répondre au [questionnaire](#) en ligne et des résultats plus complets seront prochainement communiqués, avec une attention portée sur la "montée en puissance de l'adaptation des associations" et des tendances régionales, précise Recherches & Solidarités.

Près d'un quart des répondants estiment avoir "trois mois devant eux, tout au plus"

"À peine 22 % des associations parviennent à maintenir une petite activité, juste supérieure à 20 % de leur action habituelle", peut-on lire dans cette première publication. Un maintien d'activité variable selon les secteurs : moins de 10 % des associations sportives, plus de 40 % concernant "le secteur humanitaire et le secteur social, en raison de leur mode d'action et des impératifs du moment, le développement local, dans une approche de proximité, et l'environnement". "Pour la moitié des associations, l'organisation des événements est au cœur de leur action, et elles ont été contraintes de les annuler ou de les reporter", 62 % des associations culturelles étant confrontées à cette difficulté.

Si les impacts économiques de court terme sont encore difficiles à évaluer, les dirigeants associatifs sont d'abord préoccupés par "la perte de revenus, la baisse des aides publiques et les difficultés de trésorerie" – les inquiétudes étant plus répandues (45 %) parmi les associations ayant un budget supérieur à 100.000 euros. 23 % des dirigeants associatifs ayant répondu à l'enquête "affirment disposer de trois mois devant eux, tout au plus", une part plus importante dans les secteurs social et environnemental.

"13% seulement ont maintenu du travail en présentiel"

Parmi les employeurs associatifs interrogés, 68 % avaient eu recours au chômage partiel au 26 mars et 54 % avaient mis en place du télétravail. "13 % seulement ont maintenu du travail en présentiel, avec la mise en place de mesures préventives."

Les mesures mises en place par le gouvernement et les collectivités sont encore mal connues : 27 % des dirigeants de petites associations qui se sont exprimés ne les connaissent pas et tout de même 17 % parmi les employeurs associatifs. Pour rappel, les mesures annoncées pour les entreprises s'appliquent également aux associations (voir notre [article](#) du 24 mars 2020). Dans un [communiqué](#) du 27 mars, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales met en avant le fait que l'ordonnance sur la continuité financière des collectivités permet à ces dernières de continuer à soutenir le secteur associatif.

Interrogés sur leurs besoins actuels, les dirigeants associatifs ont d'abord cité le maintien des partenariats financiers (28 % d'entre eux, 49 % pour les associations employeuses), les facilités de trésorerie (24 % / 41 %) et l'assistance juridique (20 % / 41 %). Parmi les autres sujets, les associations employeuses ont également évoqué la suspension des paiements courants, dont les charges fixes (35 %), l'organisation des ressources humaines salariés, dont le télétravail (22 %), l'organisation de la vie associative à distance, sa gouvernance et son management (22 %).

"Malgré ce coup d'arrêt à leurs activités économiques, les associations continuent d'agir pour la cohésion sociale. Elles trouvent des solutions pour maintenir le lien social et ainsi pallier le risque d'isolement auquel tout individu peut actuellement être confronté", commente le Mouvement associatif dans un communiqué du 2 avril. Selon l'enquête, les associations sont notamment actives pour relayer les messages officiels, pour "rendre quelques services aux adhérents (cours, gardes d'enfants...)" (25 % des répondants), pour proposer des activités de substitution à distance ou, tout simplement, pour "prendre des nouvelles" de leurs adhérents.